

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/CONF.56/INF.1  
5 juin 1972  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

CINQUIEME CONGRES DES NATIONS UNIES POUR LA PREVENTION DU CRIME  
ET LE TRAITEMENT DES DELINQUANTS

(Prière de donner à cette note d'information établie par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies une large publicité en la reproduisant, en totalité ou en partie, en n'importe quelle langue.)

I. GENERALITES

1. Par sa résolution 415 (V), l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que l'Organisation convoquerait tous les cinq ans un congrès international pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Le premier Congrès s'est tenu en 1955 au palais des Nations à Genève; le deuxième s'est réuni en 1960 sur l'invitation du Gouvernement du Royaume-Uni, à Church House et Carlton House à Londres; le troisième a eu lieu en 1965 sur l'invitation du Gouvernement suédois à Folkets Hus, à Stockholm, et le quatrième s'est tenu en 1970, sur l'invitation du Gouvernement japonais, au Palais des conférences internationales à Kyoto.
2. La présente circulaire d'information est distribuée longtemps à l'avance, compte tenu de l'expérience passée et afin de répondre à de nombreuses demandes de renseignements détaillés, pour faciliter l'organisation de voyages par avion affrété et de voyages de groupe. Toutes les décisions n'ont pas encore été prises et de nombreux arrangements restent à mettre au point. Il faut espérer néanmoins que ce qui est dit plus loin de l'état des travaux d'organisation du Congrès sera utile aux Etats Membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à tous les autres intéressés.

II. DATE ET LIEU DU CINQUIEME CONGRES

3. Le cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants se tiendra du 1er au 15 septembre 1975 au Four Seasons Hotel à Toronto (Canada). Le Gouvernement canadien, qui sera l'hôte du Congrès, a créé un petit groupe de travail destiné à se transformer par la suite en comité d'organisation. Le Solliciteur général du Canada, qui est le ministre ayant la responsabilité du Congrès, réunira un comité consultatif national en début d'automne.

### III. PARTICIPATION

Selon l'usage établi, le Congrès groupe trois catégories de participants, à savoir :

a) Des membres désignés officiellement par leur gouvernement, qui sont des experts en matière de défense sociale, ou s'intéressent directement à la politique et aux programmes touchant la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (par exemple des spécialistes de la planification sociale, des experts et des responsables en matière d'éducation, d'action sociale, d'action en faveur de la jeunesse et en matière d'emploi, ainsi que des responsables de la politique générale) et qui ont une connaissance et une expérience particulières des questions inscrites à l'ordre du jour du Congrès;

b) Des représentants des institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et qui s'intéressent aux questions de défense sociale;

c) Des personnes participant au Congrès à titre individuel, en raison de l'intérêt direct qu'elles portent aux questions de défense sociale (membres du corps enseignant des universités, représentants d'instituts de criminologie et de recherche sociale, membres d'organisations nationales non gouvernementales qui s'occupent de défense sociale, personnel des établissements correctionnels et des établissements pour mineurs délinquants, magistrats et membres d'associations de juristes, travailleurs sociaux, travailleurs sociaux s'occupant de la jeunesse, experts en pédagogie, fonctionnaires de police).

5. Telle sera aussi la formule de participation au Congrès de 1975, sous réserve cependant des modifications pouvant devoir y être apportées s'il apparaît que les demandes de participation ne pourront être satisfaites dans le cadre des ressources disponibles.

6. Etant donné qu'il faudra prévoir des services pour un nombre accru de délégations officielles d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et que d'autre part le temps et la disponibilité des services d'interprétation seront limités, il pourra être difficile d'accueillir plus de 2 000 participants. Ce chiffre, qui est le double de celui du Congrès de Kyoto, constitue probablement un maximum pour qu'un congrès professionnel organisé selon les normes habituelles puisse se dérouler efficacement. Ce chiffre, en outre, ne pourrait être dépassé si le Congrès devait se tenir au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et il représente vraisemblablement aussi un maximum pour tout congrès, quel que soit le lieu où il est organisé.

7. Aucune décision n'a encore été prise pour ce qui est de fixer des limites à la participation au Congrès, mais il est évident qu'une telle décision affecterait surtout la participation à titre individuel. Il n'y aurait pas de restrictions en ce qui concerne les délégations gouvernementales officielles ou les représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

## IV. FRAIS DE PARTICIPATION

8. Les frais de participation, c'est-à-dire les frais de voyage et les indemnités de subsistance, seront à la charge des gouvernements participants en ce qui concerne leurs délégations respectives, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales en ce qui concerne leurs représentants, et enfin, dans le cas des personnes participant à titre individuel, à la charge des intéressés eux-mêmes. Ceci est aussi conforme à l'usage établi. La présente notification préalable devrait être utile aux gouvernements et aux organisations pour ce qui est de prévoir le financement des frais de voyage et de subsistance et de s'assurer ainsi une représentation adéquate au Congrès. Les délégations ont eu jusqu'ici un nombre de participants variable, mais il y a lieu de signaler qu'elles ont assez souvent comporté dans le passé entre 10 et 30 membres, ce qui a paru nécessaire pour que toutes les activités liées à la prévention et au traitement soient représentées.

## V. PROGRAMME

9. Il est encore trop tôt pour fournir un programme détaillé. Pour l'organisation de ce congrès, le Secrétariat s'inspirera des recommandations du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance qui auront été approuvées par le Conseil économique et social. Le thème principal du Congrès n'a pas encore été déterminé, ni par conséquent le nombre des questions à examiner, mais il est à prévoir que le Congrès comprendra six sections et que des installations seront affectées à des réunions de groupes restreints. Le programme du Congrès comportera également des visites dans des services de prévention et des établissements correctionnels du Canada, des projections de films et une exposition; après le Congrès, le gouvernement hôte organiserait des circuits et des visites en différents lieux pouvant présenter de l'intérêt pour les participants.

10. Les langues officielles du Congrès seront l'anglais, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Des renseignements complémentaires sur les services des réunions seront communiqués en temps opportun.

## VI. DOCUMENTATION

11. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies établira un document de travail sur chacun des points fondamentaux à l'ordre du jour. Ces documents fourniront la base des débats et à cette fin on exposera les éléments de la question à traiter en indiquant quelles sont les préoccupations des différents pays et en s'efforçant de définir les plus importants des problèmes à résoudre. Les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social pourront également établir, sur l'invitation du Secrétariat, des documents d'information sur telle ou telle

question se rapportant aux différents sujets examinés. Les Etats Membres seront également invités à préparer, avant le Congrès, des déclarations exposant leur point de vue national.

12. La documentation sera envoyée par courrier aux participants au moins six semaines à l'avance et il n'y aura pas de distribution de documents au cours du Congrès.

#### VII. INSCRIPTIONS

13. Les inscriptions pour le Congrès auront lieu à partir de septembre 1974 et des renseignements complets sur la procédure d'inscription seront fournis dans des circulaires d'information ultérieures. Entre-temps, toute demande de renseignements relatifs au Congrès, aux questions qui y seront traitées et à l'organisation des séances devra être envoyée à l'adresse suivante :

Chief of the Social Defence Programmes  
Social Development Division  
United Nations  
New York, N.Y. 10017.

-----

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at [cjsmithphd@comcast.net](mailto:cjsmithphd@comcast.net) or Emil Wandzilak at [emil.wandzilak@unodc.org](mailto:emil.wandzilak@unodc.org).